

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, ÉTHIOPIE P.O. Box 3243 Téléphone +251115-517700 Fax : +251115-517844
Site Web : www.africa-union.org

CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE

Onzième session ordinaire

30 juin – 1 juillet 2008

Sharm El-Sheikh (EGYPTE)

Assembly/AU/11 (XI)

**RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE DES
DOUZE CHEFS D'ETATS ET DE GOUVERNEMENT
SUR LE GOUVERNEMENT DE L'UNION**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700 Fax: 00115517 844

Website: www.africa-union.org

**PREMIERE REUNION DU COMITE DES
DOUZE CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
SUR LE GOUVERNEMENT DE L'UNION
22-23 MAI 2008
ARUSHA (TANZANIE)**

Rev. 5

RESUME DES DISCUSSIONS

RESUME DES DISCUSSIONS

Le Comité des Douze Chefs d'Etat et de gouvernement s'est réuni à Arusha, Tanzanie les 22 et 23 mai 2008.

Le Comité des Douze a basé ses discussions sur la Déclaration d'Accra et a tenu compte du rapport du Comité ministériel des Dix sur le Gouvernement de l'Union ainsi que du rapport de la 12^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif tenue à Addis-Abeba, Ethiopie du 27 au 29 janvier 2008.

Le Comité des Douze était chargé d'examiner le rapport du Conseil exécutif sur le gouvernement de l'Union ainsi que les rapports de base et de soumettre des recommandations appropriées à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juillet 2008. Le Comité des Douze était également chargé d'examiner le rapport de la 11^{ème} Session extraordinaire du Conseil exécutif, qui s'est tenue les 6 et 7 mai 2008 à Arusha, Tanzanie avant sa soumission à la Conférence en juillet 2008.

Le Comité des Douze a rappelé ses termes de référence comme suit :

- i.) détermination du contenu du concept du Gouvernement de l'Union et ses relations avec les Gouvernements nationaux ;
 - ii.) identification des domaines de compétence du Gouvernement de l'Union et de l'impact de sa création sur la souveraineté des Etats membres ;
 - iii.) définition des relations entre le Gouvernement de l'Union et les Communautés économiques régionales (CER) ;
 - iv.) élaboration de la feuille de route et du calendrier pour la création du Gouvernement de l'Union ; et
 - v.) identification d'autres sources de financement des activités de l'Union.
- 1) Le Comité a rappelé que dans la Déclaration d'Accra, la conférence est convenue « d'accélérer l'intégration économique et politique du continent africain, à travers notamment la formation d'un gouvernement de l'Union pour l'Afrique, l'objectif ultime étant la création des Etats-Unis d'Afrique »;
 - 2) Il a également rappelé que pour réaliser le gouvernement de l'Union, la Déclaration d'Accra a identifié les trois mesures suivantes :
 - a) Rationaliser et renforcer les CER et harmoniser leurs activités conformément à la précédente décision de la Conférence, en vue de créer

un marché commun africain, en passant par les étapes fixées dans le Traité portant création de la Communauté Economique pour l'Afrique (Traité d'Abuja), avec un calendrier révisé et plus court qui doit être convenu en vue d'accélérer l'intégration économique et si possible, l'intégration politique ;

- b) Entreprendre un audit de l'Union africaine et de ses organes ;
- c) Mettre en place un Comité ministériel de dix sur le gouvernement de l'Union.

Les mesures b) et c) ont déjà été entreprises et les rapports ont été soumis à l'examen du Conseil exécutif et du Comité des douze Chefs d'Etat et de gouvernement.

- 3) Des discussions du Comité des douze et conformément à la Déclaration d'Accra, il apparaît clairement que la question n'est pas de savoir s'il faut mettre en place un gouvernement de l'Union mais plutôt de savoir comment et quand, et de clarifier le concept et le contenu d'un tel gouvernement ;
- 4) S'agissant de la question de savoir comment et quand, le Comité des douze est parvenu aux conclusions suivantes:
 - i) Le Gouvernement de l'Union sera une Union d'Etats indépendants et souverains mise en place par un processus graduel;
 - ii) les facteurs d'accélération et les repères contenus dans le rapport du Panel de haut niveau sur l'Audit sont acceptables dans l'ensemble et devraient être mis en œuvre :

Ces facteurs d'accélération sont :

- La libre circulation des personnes à travers les frontières conformément aux termes du Traité d'Abuja et de l'Acte constitutif;
- Le développement des infrastructures transcontinentales et interrégionales;
- Les sociétés multinationales africaines en tant qu'accélérateurs de l'intégration de l'Afrique ; et
- La mise en place rapide des institutions financières continentales identifiées à l'article 19 de l'Acte constitutif à savoir ; la Banque centrale africaine, le Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'investissement).

Les repères sont les suivants :

- La cohérence, l'efficacité et la viabilité des cadres institutionnels;
- La vulgarisation et l'appropriation des valeurs fondamentales qui sous-tendent l'Acte constitutif ;

- L'engagement et la mobilisation des peuples de l'Afrique pour le projet d'unité et d'intégration ;
 - La rationalisation des CER ;
 - L'accélération de la marche vers un Marché commun africain et la Communauté économique africaine ;
 - L'accélération de la marche vers la mise sur pied des institutions financières et monétaires continentales ; et, L'orientation du secteur privé africain vers les projets d'investissement régionaux et continentaux qui feront avancer l'unité et l'intégration.
- iii) les Etats membres doivent honorer les engagements envers l'intégration en mettant scrupuleusement en œuvre les décisions aux niveaux national, régional et continental ;
- iv) Les États membres doivent intégrer, au niveau national, dans leurs systèmes juridiques et cadres stratégiques et plans de développement, les décisions prises au niveau des CER et de l'UA ;
- v) la Conférence doit procéder à l'évaluation annuelle des progrès réalisés dans le processus d'harmonisation conformément aux plans arrêtés. Le président de la Conférence devrait soumettre le rapport de la Conférence à chacune des Conférences des CER ; les CER doivent soumettre leur rapport au Président de la CUA pour compte rendu à la Conférence des décisions prises par la Conférence au sujet des CER doivent être transmises à ces dernières par le Président de la Commission ;
- vi) Le Comité de coordination doit obligatoirement présenter un rapport annuel à la Conférence, sur l'UA et les CER, en relation avec le processus d'intégration sur le continent ;
- vii) Les CER qui sont les piliers de l'Union doivent être encouragées à réaliser l'intégration régionale sur la base de la géométrie variable. Par exemple, il pourrait être demandé aux CER de réaliser des unions douanières dans les délais spécifiques et convenus ;
- viii) il est nécessaire de rationaliser les CER et de leur fixer un délai pour l'harmonisation de leurs activités. A cet égard, le Protocole sur les relations entre l'Union africaine et les CER devrait être mis en œuvre ;
- ix) en entreprenant les processus indiqués ci-dessus, certaines questions d'importance stratégique commune pourraient être prises en charge au niveau continental sur la base du principe de la géométrie variable, telles que les domaines de compétence identifiés dans le paragraphe 14 du Comité ministériel de dix sur le gouvernement de l'Union, à savoir:

- les stratégies continentales de lutte contre la pauvreté ;
 - la libre circulation des personnes, des biens et des services ;
 - les infrastructures interrégionales et continentales (réseaux routiers, ponts, chemins de fer, ports, énergie, communication, etc.) ;
 - les questions liées à l'environnement (réchauffement de la planète, désertification et érosion côtière) ;
 - les épidémies et pandémies telles que le VIH/SIDA ;
 - les Instituts de Recherche/Universités/Centres d'Excellence ;
 - les négociations commerciales internationales ;
 - la paix et sécurité ;
 - la criminalité transnationale (terrorisme, trafic de drogue et trafic d'armes).
- x) le Comité a convenu que le cas échéant, d'autres domaines de compétence pourraient être envisagés, à l'avenir. S'agissant des Affaires étrangères et de la Défense, le Comité a convenu qu'il faudrait une certaine harmonisation et coordination dans ces domaines conformément aux mécanismes et aux instruments existants de l'Union ;
- xi) il est nécessaire de renforcer les organes de l'Union africaine, en particulier la Commission de l'Union africaine afin leur permettre de s'acquitter de leur mandat ;
- xii) un accord général a été réalisé sur les recommandations faites par la onzième session extraordinaire du Conseil exécutif (Arusha - 6 et 7 mai 2008) sur l'Audit de l'Union. A cet égard, les organes concernés et en particulier, la Commission de l'Union africaine, doivent entreprendre les actions nécessaires et faire rapport au Conseil exécutif.
- xiii) S'agissant du financement de l'Union, le Comité a adopté les recommandations de la 11^{ème} Session extraordinaire du Conseil exécutif (Arusha, Tanzanie, 6-7 Mai, 2008), en vue de demander à la Commission de l'UA de finaliser l'examen des sources alternatives de financement de l'Union et de soumettre un rapport sur le sujet au Conseil exécutif en Janvier 2009.
- xiv) Concernant le calendrier de mise en place du Gouvernement de l'Union et des Etats Unies d'Afrique, le Comité a convenu d'avancer sur la base des accélérateurs et des repères convenus tels qu'énoncés dans le Rapport du Panel de Haut Niveau sur l'Audit de l'Union. Dans ce rapport, il est demandé à la Commission de l'Union d'élaborer les modalités appropriées pour suivre les progrès réalisés en matière d'accélérateurs et de repères

mentionnés ci-dessus et de mener des évaluations annuelles qui seront soumises à la Conférence à travers le Conseil exécutif.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, ÉTHIOPIE P.O. Box 3243 Téléphone +251115-517700 Fax : +251115-517844
Site Web : www.africa-union.org

CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE

Onzième session ordinaire

30 juin – 1 juillet 2008

Sharm El-Sheikh (EGYPTE)

Assembly/AU/11 (XI)

Annexe

**RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE DES
DOUZE CHEFS D'ETATS ET DE GOUVERNEMENT
SUR LE GOUVERNEMENT DE L'UNION**

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL EN ETHIOPIE ET AFRIQUE ORIENTALE
MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'UA, DE LA CEA, DU PNUE ET DU PNUEH
ADDIS ABEBA, TEL (251) 011-6 611376 FAX011-6610020

AK/asb

N° 00402 /ASAA/AMB/2008 Addis-Abeba, le 03 Juin 2008

L'Ambassade de la République du Sénégal présente ses compliments à l'Ambassade de la République Unie de Tanzanie et a l'honneur de L'informer de ce qui suit :

- 1) Par note verbale n° CSD/NS/14/16.08 du 28 mai 2008, la Commission de l'Union africaine a transmis à l'Ambassade du Sénégal à Addis-Abeba le « résumé des discussions » de la première réunion du Comité des Douze Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine sur le Gouvernement de l'Union, qui s'est tenue à Arusha, du 22 au 23 mai 2008, sous la présidence du Chef de l'Etat tanzanien, Président en exercice de l'Union africaine ;
- 2) Le Sénégal estime que le dernier paragraphe de ce document ne reflète pas correctement le consensus auquel est parvenue la réunion sur le calendrier de mise en place du Gouvernement de l'Union et des Etats-Unis d'Afrique ;
- 3) Le consensus est parti d'une proposition de l'Ouganda, appuyée par le Sénégal et avalisée par le Premier Ministre éthiopien.

Cette proposition demandait que « sur la base des indications contenues dans le rapport du Comité Ministériel des Dix sur le Gouvernement de l'Union et des repères contenus dans le rapport du Panel de Haut Niveau sur l'audit de l'Union, la Commission de l'Union africaine proposera un calendrier de mise en œuvre du Gouvernement de l'Union à soumettre à la Conférence, par le canal du Conseil Exécutif » ;

- 4) Le Sénégal voudrait en appeler à la Tanzanie, présidente de la réunion d'Arusha, pour que le consensus soit fidèlement reflété dans le dernier paragraphe du document qui sera soumis au Sommet de Sharm El Sheikh. Dans le cas contraire, le Sénégal demandera que ses réserves soient dûment enregistrées sur le document final.

L'Ambassade de la République du Sénégal saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de la République Unie de Tanzanie, les assurances de sa haute considération.

**AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE UNIE
DE TANZANIE**

ADDIS-ABEBA, ETHIOPIE

COPIE : COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE



AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE D'UGANDA

Référence: XC/AD/27/3/1

L'Ambassade de la République d'Ouganda présente ses compliments à la Commission de l'UA et aux 12 Etats membres constituant le Comité des Douze sur le gouvernement de l'Union et a l'honneur de se référer au Résumé des discussions de la première réunion du Comité des Douze Chefs d'Etat et de gouvernement sur le gouvernement de l'Union, qui s'est tenue les 22 et 23 mai 2008 à Arusha (Tanzanie).

L'Ambassade de la République d'Ouganda estime qu'une partie du paragraphe 4 (xix) ne reflète pas correctement le consensus réalisé à l'issue des discussions.

La version correcte devrait être la suivante :

A cet égard, le Comité a recommandé que le Sommet de l'Union africaine à Sharm El-Sheikh donne mandat à la Commission et au Conseil exécutif de déterminer les calendriers de réalisation des accélérateurs et des repères et de les soumettre à la Conférence de l'Union pour approbation. Le Comité a également demandé à la Commission de l'Union d'élaborer les modalités appropriées pour suivre les progrès réalisés en matière d'accélérateurs et de repères mentionnés ci-dessus et de mener des évaluations annuelles qui seront soumises à la Conférence à travers le Conseil ».

C'est cela le consensus réalisé sur la proposition de S.E Sam Kutema d'Ouganda, qui a été soutenue par le ministre des affaires étrangères du Sénégal.

Cette proposition a été ensuite avalisée par le Premier Ministre Meles d'Ethiopie comme texte de compromis.

L'Ambassade d'Ouganda saurait gré à la Commission de l'UA de bien vouloir apporter les corrections nécessaires au paragraphe avec l'accord des autres membres du Comité.

L'Ambassade de la République d'Ouganda saisit cette occasion pour renouveler à la Commission et aux 12 Etats membres constituant le Comité des Douze sur le gouvernement de l'Union, l'assurance de sa haute considération

Addis-Abeba

- **La Commission de l'Union africaine**
- **Ambassade de la République du Botswana**

- **Ambassade de la République du Cameroun**
- **Ambassade de la République arabe d'Egypte**
- **Ministère des Affaires étrangères de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie**
- **Ambassade de la République du Gabon**
- **Ambassade de la République du Ghana**
- **Bureau populaire de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste**
- **Ambassade de la République de Nigeria**
- **Ambassade de la République du Sénégal**
- **Ambassade de la République de l'Afrique du Sud**
- **Ambassade de la République de la République Unie de la Tanzanie**

ADDIS-ABEBA

Ref 473/2008

Le Bureau populaire de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste à Addis-Abeba présente ses compliments à la Commission de l'Union africaine et, se référant à sa Note verbale CSD/MS/16.08 en date du 27 mai 2008 transmettant le Résumé des discussions de la première réunion du Comité des Douze Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le Gouvernement de l'Union, qui s'est tenue les 22 et 23 mai 2008 à Arusha (Tanzanie), a l'honneur de l'informer que le contenu dudit Résumé ne reflète pas les discussions qui ont eu lieu à la réunion car les changements qui ont été apportés au cours des discussions ne sont pas reflétés. Cela signifie que le résumé a été préparé à l'avance et qu'après la réunion des changements qui ne reflètent pas les résultats de la réunion ont été apportés au résumé.

Compte tenu des considérations ci-dessus, la Grande Jamahiriya voudrait émettre ses réserves concernant le contenu du Résumé.

Le Bureau populaire de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste à Addis-Abeba saisit cette occasion pour renouveler à la Commission de l'Union africaine l'assurance de sa haute considération.

**A : Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba**

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2008-06-30

Report of the 1st meeting of the committee of twelve heads of state and government on the union government

Africa union

Africa union

<http://archives.au.int/handle/123456789/5023>

Downloaded from African Union Common Repository